



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse de la votation fédérale du 17 juin 2007

Thomas Milic

Résultats des votations	Oui	Non
Modification de la loi fédérale sur l'assurance- invalidité	1'039'282 59.1%	719'628 40.9%
Participation	36.2%	

gfs.bern
Recherche en politique,
communication et société
Hirschengraben 5
3011 Berne
Tél. 031 311 08 06
Fax 031 311 08 19
E-mail: info@gfsbern.ch

Université de Zurich
Institut de recherche en
sciences politiques
Seilergraben 53
8001 Zurich
Tél. 044 634 38 41
Fax 044 634 49 25
E-mail: milic@ipz.uzh.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Zurich.

Département de Science Politique de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Dr. Daniel Kübler
Analyses/commentaires: Dr. Thomas Milic

gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Bianca Rousselot
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Georges Ulrich
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally
Support CATI: Remo Valsangiacomo
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Emilio Violi, Nicole Stoll

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2006) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Thomas Milic (2007) : analyse de la votation fédérale du 17 juin 2007, gfs.bern et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977qq.

Table des matières

Principaux résultats de l'analyse sur la votation du 17 juin 2007	4
1. Situation initiale.....	8
2. Importance accordée à l'objet et formation de l'opinion.....	9
2.1 Importance accordée à l'objet	9
2.2 Participation	10
2.3 Formation de l'opinion – Difficulté à se décider, moment du choix et utilisation des médias	12
3. Perception	14
4. Profil du vote	15
5. Motifs du choix	19
6. Arguments pour et contre	21
7. Données méthodologiques	25

Principaux résultats de l'analyse sur la votation du 17 juin 2007

Le 17 juin dernier, les électeurs avaient la possibilité de se prononcer sur la modification de la loi fédérale relative à l'assurance invalidité (appelée aussi 5^e révision de l'AI). Les Suisses ont plébiscité cette révision à hauteur de 59,1% des voix. Parmi les états, seuls, les cantons de Neuchâtel, Genève, Fribourg et du Jura ont rejeté la proposition.

Malgré un débat intensif, mené de manière émotionnelle, seuls 35,8% des électeurs, chiffre inférieur à la moyenne, ont pris part à la votation. Ce taux de participation inférieur à la moyenne ne résulte pas du fait que les votant-es aient considéré la proposition comme peu importante. Au contraire : les sondé-es ont accordé à la 5^e révision de l'AI une importance supérieure à la moyenne, tant sur le plan personnel que national. Ce sont les électeurs âgés ainsi que ceux de la Suisse romande qui ont accordé à cette révision de la loi le degré d'importance le plus élevé. Les ayants-droit au vote n'ont pas non plus boudé les urnes en raison du niveau de complexité de l'objet, car le taux de ceux/celles qui ont déclaré avoir eu des difficultés à prendre une décision n'était pas particulièrement élevé pour un objet d'ordre socio-politique ; il restait dans la moyenne. Qu'est-ce qui a donc dissuadé les électeurs de participer à une votation qu'ils considéraient eux-mêmes comme importante ? Les données recueillies permettent (plutôt) de supposer que les débats controversés menés à propos de la 5^e révision de l'AI ont inquiété une partie de l'électorat, qui, en conséquence, se serait abstenu.

Le contenu de l'objet a été perçu de manière différenciée et a fortement influencé la décision qui a suivi. C'est ainsi que pour un cinquième des participant-es, l'objectif premier de la révision de l'AI était de combattre les abus. En conséquence, celui qui était de cet avis a très certainement voté pour la révision de la loi (70%). En revanche, un autre petit cinquième (19%) a principalement associé cette proposition à des *réductions* de rentes et de prestations. Les votant-es ayant une telle perception du contenu ont déposé en majorité (55%) un non dans l'urne. D'autres aspects de la révision ont encore été cités en tant que contenus de l'objet, tels la réinsertion des handicapés dans le monde du travail et l'assainissement financier de l'AI.

Ce sont les caractéristiques d'identification politiques comme la sympathie pour un parti et le positionnement idéologique qui ont le plus fortement influencé la décision personnelle. L'influence dominante de la sympathie pour un parti se reconnaît au fait que dans l'ensemble, les militant-es ont suivi les mots d'ordre de leur parti : l'électorat bourgeois a approuvé à une grande majorité la 5^e révision de l'AI (PDC : oui à 67% ; PRD : oui à 86% ; PPS : oui à 89%), alors que les sympathisant-es du PS, fidèles à la recommandation de leur parti, ont nettement rejeté la proposition (non à 77%). Et parmi ceux et celles qui ne se sentent pas d'affinité avec un parti – ils représentent environ la moitié des électeurs – la confiance dans le gouvernement et le positionnement sur l'axe gauche/droite ont joué un rôle prépondérant dans le comportement de vote :

celui ou celle qui nourrit une certaine méfiance envers le gouvernement et qui se positionne plutôt à gauche a rejeté la révision de la loi alors que les personnes accordant leur confiance à l'administration et se situant plutôt à droite au sein du clivage gauche/droite l'ont approuvée à une grande majorité.

Les caractéristiques sociales ont uniquement joué un rôle secondaire dans la décision issue des urnes. Parmi elles, l'âge a été le facteur d'influence le plus important sur le comportement de vote : ainsi, le taux d'approbation est inférieur à 50 pour cent chez les 18–29 ans ; il augmente par contre continuellement avec l'âge pour atteindre 72 pour cent chez les plus de 70 ans. Une perception différente du contenu de l'objet et, en l'occurrence, un sentiment d'incidence différent, est responsable de la forte tendance à l'approbation chez l'électorat âgé.

L'analyse des motifs du choix montre que les partisans du oui ont réussi à propager *plusieurs* raisons pour un vote affirmatif. C'est ce qui ressort de la diversité des motifs indiqués par les partisans de la révision. La lutte contre les abus a été souvent mentionnée. Presque un tiers des mentions concernait ce motif de choix. Mais d'autres motifs ont été relativement souvent cités : ainsi, un cinquième des partisans de la révision a voté en faveur d'un assainissement financier de l'AI et 10 pour cent espéraient, par leur vote, contribuer à une meilleure réinsertion des handicapés dans le monde du travail. Parmi les adversaires de la révision, les motifs ne se rapportant pas au contenu ont en revanche nettement prédominé. 48 pour cent des personnes ayant voté non se sont exprimés contre une révision de la loi sans cependant citer de motifs de refus spécifiques. En outre, environ 10 pour cent de ceux ou celles qui ont rejeté l'objet ont évoqué que l'objectif de réinsertion de la révision ne serait pas atteint, que la lutte contre les abus toucherait les fausses personnes ou que l'on procédait à un démantèlement (non souhaité) des acquis sociaux. En bref, la thèse selon laquelle les lois échouent souvent lors d'un référendum parce qu'il y aurait plus de raisons de voter non plutôt que oui ne s'applique pas au vote du 17 juin 2007.

Le test des arguments a mis en lumière certains points étonnants. Les arguments émis des deux côtés, ceux des partisans de la révision et ceux de ses adversaires ont su convaincre : à l'exception d'un seul, tous ont en effet obtenu une majorité chez les votant-es. Mais ils ont été apparemment pondérés différemment – au détriment finalement des adversaires de la révision. La nécessité d'un assainissement de l'AI est incontestée : 77 pour cent des votant-es ont souscrit à la déclaration selon laquelle la révision de l'AI serait nécessaire à un désendettement de l'assurance invalidité. C'était l'argument le plus irréfutable des partisans de la révision. Une majorité des sondé-es a également approuvé l'affirmation selon laquelle il y aurait trop de faux invalides. Par contre, cela n'a eu qu'une influence comparativement moyenne sur la décision. Une majorité était également convaincue qu'il était juste de pouvoir exiger une plus grande participation de la part des prestataires de l'AI. Que l'on partage cet avis ou non n'a cependant joué qu'un rôle marginal pour la décision issue des urnes.

Deux des trois arguments contraires testés ont également su convaincre une majorité des votant-es. Mais ils n'ont manifestement été classés que comme motif de choix

de second rang. L'affirmation selon laquelle la 5^e révision de l'AI n'exigeait pas assez des employeurs et que ces derniers devraient être contraints par la loi à employer des personnes handicapées, a ainsi convaincu une majorité de sondé-es. Cependant, en conséquence, un peu moins de la moitié de ceux-ci a également déposé un non dans l'urne. On a manifestement accordé plus d'importance à d'autres motifs, qui parlaient plutôt en faveur d'une acceptation de la révision. De même, une majorité des votant-es pensait qu'un assainissement de l'AI nécessitait un financement supplémentaire. Mais une majorité d'entre eux approuvait une révision de l'AI même sans financement supplémentaire. Pas de majorité, mais une forte minorité de 48 pour cent des votant-es a souscrit en outre à l'affirmation selon laquelle la 5^e révision de l'AI contribuerait à un démantèlement social sur le dos des handicapés. C'est l'argument qui a le plus divisé partisans et adversaires de l'objet : quiconque assimilait la révision actuelle de l'AI à un démantèlement social sur le dos des plus faibles déposait un non dans l'urne dans presque trois cas sur quatre.

A propos de la méthode

Cette enquête repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX lors de la votation populaire du 17 juin 2007. L'institut de recherches gfs.berne a réalisé le sondage au cours des deux semaines qui ont suivi la votation populaire du 17 juin 2007. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ) a analysé les données. Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 47 enquêteurs/euses. L'institut de recherches gfs.berne avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que les enquêteurs/euses et les sondé-es ne puissent sans apercevoir. L'échantillon de personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1019 ayants-droit au vote dont 69 pour cent étaient originaires de Suisse alémanique, 24 pour cent de Suisse romande et 7 pour cent de Suisse italienne. La marge d'erreur de l'ensemble des interviewés est de +/- 3,1%. La prudence s'impose dans l'interprétation des données lorsque les échantillons subdivisés sont minimes et que parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50 : 50). Dans de tels cas, en raison de la plus grande marge d'erreur, il n'est pas possible de donner des indications relatives à la majorité.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

Résultats de la votation du 17 juin 2007		
Cantons	Participation en %	Révision de l'AI % Oui
Suisse	35.8	59.1
ZH	35.5	63.0
BE	30.9	58.9
LU	36.4	63.5
UR	27.3	63.5
SZ	36.4	72.4
OW	34.2	64.6
NW	35.4	66.5
GL	32.6	68.0
ZG	39.9	64.2
FR	34.4	49.9
SO	33.9	60.7
BS	52.5	50.7
BL	35.2	56.7
SH	58.2	55.8
AR	38.1	66.7
AI	29.3	79.6
SG	37.0	68.5
GR	33.2	61.8
AG	30.7	64.3
TG	28.8	68.5
TI	31.2	53.3
VD	44.8	52.5
VS	40.1	55.7
NE	47.1	49.9
GE	42.4	49.1
JU	40.2	45.4

Source : <http://www.admin.ch>

1. Situation initiale

Le 17 juin 2007, le souverain suisse était invité à se prononcer sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (ci-après en abrégé : 5^e révision de l'AI). Pour l'essentiel, cette 5^e révision de l'AI poursuivait deux objectifs : d'une part un assainissement partiel de l'AI, fortement endettée auprès du fonds AVS, et d'autre part une meilleure réinsertion des personnes handicapées dans la vie active. Le *désendettement partiel de l'AI* devait être atteint au moyen d'une réduction des dépenses. Ces mesures d'économie touchent différentes prestations AI (rentes complémentaires, supplément de carrière, indemnité journalière, entre autres) et doivent permettre globalement une réduction des dépenses de 500 millions de francs par année. *L'objectif de réinsertion*, quant à lui, doit être atteint plus aisément grâce aux investissements dans la détection précoce et la réinsertion. De cette manière, il serait possible – c'était également l'argumentation des partisans de la loi – de diminuer notablement le nombre de bénéficiaires de la rente AI.

Deux organisations – un comité référendaire, la « Coordination nationale contre la 5^e révision de l'assurance-invalidité » ainsi que l'organisation des handicapés, le « Mouvement suisse pour une vie autonome des personnes avec handicap » – lançaient avec succès le référendum. Ils qualifiaient la révision de la loi de démantèlement des acquis sociaux sur le dos des personnes handicapées et critiquaient le fait que l'assainissement de l'AI se ferait unilatéralement par le biais de la suppression de prestations. Les comités référendaires étaient soutenus dans leur lutte par les partis de gauche et les syndicats, qui recommandaient de voter non. La majorité des organisations de handicapés combattait également cet objet. Quant à la plus importante association suisse d'invalides, Pro Infirmis, elle refusait de soutenir le référendum et renonçait à une recommandation de vote.

La Confédération et le parlement approuvaient la loi. Les partis bourgeois et la plupart des partis conservateurs de droite tout comme les associations d'employeurs soutenaient et renforçaient la position du gouvernement. Les partisans justifiaient leur recommandation de vote de diverses manières : l'UDC centrait sa campagne sur les abus en matière d'AI et liait l'acceptation de la loi à un arrêt efficace des dits abus. En revanche, les partis du centre – PRD et PDC – ainsi que le Conseil fédéral attiraient systématiquement l'attention sur l'urgente nécessité d'assainir l'AI, massivement endettée. Ce qui était d'autant plus urgent que la réserve de l'AI est gérée par le fonds de compensation commun de l'AVS et de l'AI. Une augmentation de l'endettement de l'AI – c'est ainsi qu'argumentaient souvent les partisans – représenterait donc également un danger pour la solvabilité de l'AVS.

Même si par moment, la campagne de votation a été très virulente et émotionnelle, l'effet de mobilisation a été relativement faible : seuls 35.8 pour cent des ayants-droit au vote ont participé à la votation du 17 juin 2007 (taux moyen de participation entre 2001 et 2006 : 45.8%).¹

¹ bfs.admin.ch

La 5^e révision de l'AI a été acceptée par une majorité de 59.1 pour cent des électeurs. Pour les Etats, seuls les cantons romands de Neuchâtel, Genève, Fribourg et le Jura ont rejeté cet objet.

2. Importance accordée à l'objet et formation de l'opinion

2.1 Importance accordée à l'objet

Les sondé-es pouvaient classer l'importance de l'objet, tant pour eux-mêmes que pour le pays, sur une échelle allant de 0 à 10. Le *tableau 2.1* montre que l'importance accordée à la révision de l'assurance-invalidité est supérieure à la moyenne, tant sur le plan personnel que national. En outre, il n'est guère étonnant de constater que plus de 90 pour cent des participant-es au vote ont pu se rappeler le seul thème de la votation du 17 juin 2007.

Tableau 2.1 : Perception de l'importance de l'objet pour le pays et pour soi-même

Objet	Objet cité en % (votant-es seulement)	Importance pour le pays ¹	Importance pour soi-même ¹
5 ^e révision de l'AL	91	7.1	5.4
Moyenne entre 1993–2003		6.7	5.2

¹ Les valeurs indiquent la moyenne arithmétique de l'évaluation par les ayants-droit au vote. Tous les sondé-es ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle allant de 0 à 10. 0 signifie « sans importance » et 10 « très grande importance ».

© ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007

Quel groupe de population a considéré la révision de l'AI comme particulièrement importante ? Comme il fallait s'y attendre, les membres actifs ou passifs d'une organisation de handicapés ont accordé une importance plus grande à l'objet que les personnes qui ne pouvaient s'imaginer devenir membre de ce genre d'organisation. Chez les premiers, l'importance de la révision de l'AI a atteint une valeur moyenne de 6.2 (moyenne pour l'ensemble de l'échantillon = 5.4), alors que chez les derniers, cette valeur atteignait juste la valeur 5.0. On remarque aussi de nettes différences entre la Suisse romande et alémanique. Ainsi seul un peu plus d'un tiers de Suissesses et de Suisses de langue allemande (35%) ont qualifié l'objet de très important (valeur entre 7 et 10 sur l'échelle des valeurs). Ce pourcentage est presque double chez les Suissesses et les Suisses de langue française (61%) !

En outre, la perception de l'importance dépendait de l'âge : chez les 18–29 ans, seuls 21 pour cent étaient d'avis que l'objet avait une grande importance pour eux. En revanche, chez les plus de 50 ans, plus de la moitié des sondé-es (51%) estimaient qu'ils étaient

fortement touchés par cet objet. Cela s'explique en partie par la probabilité d'une invalidité. Celle-ci augmente constamment à partir de l'âge de 30 ans et est la plus élevée chez les personnes de plus de 50 ans.² En conséquence, les valeurs élevées concernant l'importance de l'objet chez ces personnes sont dues – en partie³ – à une forte probabilité de devoir un jour recourir aux prestations de cette assurance.

Les différences entre les camps politiques ont été insignifiantes : s'il est vrai que les sympathisant-es du PS et de l'UDC ont voté de manière fondamentalement différente (voir chapitre 3), elles/ils ont accordé à peu près la même importance à cet objet.

2.2 Participation

Avec 35.8 pour cent, la participation se situait nettement au-dessous de la moyenne des votations récentes (moyenne 2001–2005 : 46.7%). Quelles sont dès lors les raisons d'une participation comparativement aussi faible ? L'analyse des déterminantes individuelles de participation (*tableau 2.2* ci-dessous) ne nous fournit aucun élément qui explique pourquoi, le 17 juin, la participation était comparativement aussi faible. Certes – comme d'habitude – on constate de notables différences entre les différentes catégories : les personnes au niveau de formation élevée, présentant un important intérêt à la politique, ont participé bien plus souvent à la votation que celles dont le niveau de formation est faible ou celles dont l'intérêt pour la politique est peu marqué. S'il est vrai que nous constatons ces différences lors de la plupart des votations, la participation lors de celle du 17 juin se situe pourtant au-dessous du niveau⁴ habituel dans tous les groupes de caractéristiques. En d'autres termes : tous les groupes de caractéristiques étudiés ont participé de manière moins assidue que d'habitude.

² OFAS : statistique AI 2006

³ Cette conception « économique » ne convainc pourtant que partiellement. Ainsi selon ce raisonnement, il fallait s'attendre à des valeurs élevées concernant l'importance de l'objet auprès des moins de 20 ans. Car, selon la statistique de l'OFAS, la part des bénéficiaires de l'AI dépasse nettement la moyenne dans cette tranche d'âge. Cependant, dans notre échantillonnage, l'importance accordée à la 5^e révision de l'AI par les moins de 20 ans est inférieure à la moyenne. Il faut toutefois souligner que le nombre de cas relevé dans le groupe d'âge des 18–20 ans ne permet pas d'en tirer une donnée statistique fiable. Chez les femmes, cela paraît un peu plus complexe : la probabilité de recourir à une prestation de l'AI est toujours moindre chez les femmes que chez les hommes du même âge (cf. statistique AI 2006 de l'OFAS). Donc – toujours dans l'idée que l'incidence individuelle est fonction des conséquences *économiques* personnelles que l'on attend de l'objet – il faudrait s'attendre à ce que les femmes se sentent moins concernées. Cela n'est pourtant pas le cas. Les femmes ont accordé à l'objet la même importance que les hommes (part de « imp. pers. élevée » chez les femmes : 46% ; chez les hommes : 36%). Ce qui ne contredit par forcément une interprétation « économique » de degré d'incidence individuelle : car les épouses et les conjoints de rentières et rentiers AI recevaient jusqu'à présent des *rentes complémentaires*, qui, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, *disparaîtront*. Bref, l'incidence (économique) élevée pourrait aussi être liée à des circonstances qui n'ont rien à voir avec la probabilité *individuelle* d'une invalidité.

⁴ Le résultat empirique suivant est à ce propos exemplaire : lors des sondages VOX, une des questions posées concerne le nombre de participations aux votations fédérales. Certaines personnes répondent qu'elles participent à chaque votation. D'autres peuvent être qualifiées d'électeurs sélectifs et occasionnels et d'autres encore ne participent que très rarement ou jamais. Si l'on compare les taux les plus récents de ces différents « groupes de participants » avec ceux d'une votation à participation *moyenne* – celle du 24 novembre 2002 (participation 47,1%) en était une – nous constatons ce qui suit : lors de la votation du 17 juin 2007, *tous* les groupes enregistrent une participation *nettement moins* élevée que lors d'une votation à participation moyenne. Il est vrai que les différences entre les participants varient : les abstinentes – à savoir ceux qui indiquent ne jamais voter – n'ont guère participé aux deux votations (ce qui n'est guère surprenant). Toutefois les différences entre les deux votations testées se situent pour tous les autres groupes entre 10 et 20 pour cent.

Tableau 2.2 : Participation et caractéristiques sociales

Critères / catégories (pondérés)	Participation en % (n)	Coefficient de corrélation V de Cramer ^a
Total VOX (pondéré)	36 (1019)	
<i>Formation</i>		0.13***
Niveau supérieur	42 (485)	
Niveau moyen	32 (424)	
Niveau faible	25 (105)	
<i>Age</i>		0.28***
18–29 ans	15 (185)	
30–39 ans	29 (237)	
40–49 ans	35 (159)	
50–59 ans	48 (158)	
60–69 ans	57 (127)	
Plus de 70 ans	47 (148)	
<i>Intérêt politique</i>		0.45***
Important	69 (202)	
Assez important	43 (418)	
Plutôt peu important	15 (250)	
Aucun intérêt	6 (129)	
<i>Affiliation à une organisation de handicapés</i>		0.12***
Membre actif / passif	53 (123)	
Adhésion concevable	35 (392)	
Adhésion inconcevable	35 (449)	
<i>Incidence personnelle</i>		0.22***
Basse	24 (286)	
Moyenne	39 (311)	
Elevée	51 (341)	
<i>Difficulté de choix</i>		0.48***
Plutôt facile	61 (377)	
Plutôt difficile	38 (344)	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 *** hautement significatif (p<0.001), ** = p<0.01, * = p<0.05, n.s.= insignifiant
 © ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007

Les raisons pour lesquelles le taux de participation est situé au-dessous de la moyenne doivent donc être recherchées dans les facteurs touchant au contexte. L'intensité de la campagne est l'un d'entre eux. L'expérience montre qu'elle a de fortes répercussions sur la participation. Plus la campagne est intensive, plus elle signale aux électrices et aux électeurs qu'il s'agit d'un objet important et plus elles/ils sont ensuite prêts à se déplacer aux urnes. Le 17 juin, un objet aux valeurs d'importance situées comparativement *au-dessus* de la moyenne a donc poussé les citoyennes et citoyens aux urnes. Toutefois le taux de participation était *inférieur* à la moyenne. Le rapport supposé entre l'intensité de la campagne, la signification de l'objet et la volonté de participer n'a donc *pas pu* être démontré. Dès lors, qu'est-ce qui a bien pu tenir l'électorat éloigné de l'urne ? Du fait que les votant-es ont eu beaucoup de peine à se déterminer quant à cet objet (voir chapitre suivant 2.3), on peut *supposer* que le débat controversé sur la 5^e révision de l'AI a entraîné chez une partie de l'électorat une insécurité, qui s'est finalement retrouvée dans une participation plus faible.

2.3 Formation de l'opinion – Difficulté à se décider, moment du choix et utilisation des médias

Pour une majorité (62%) des participant-es, la décision concernant la 5^e révision de l'AI a paru facile. Les valeurs se situent pourtant *juste au-dessous* de la moyenne des six dernières années (66%). Les personnes au bas niveau de formation (part de « plutôt facile » : 50%) et les sympathisant-es du PS (56%) ont eu le plus de peine à se forger une opinion. Les difficultés des partisans du PS dans ce domaine contrastent avant tout avec la formation d'opinion de l'électorat de l'UDC : de tous les partisans,⁵ ce sont ces derniers qui ont eu le moins de peine à se décider (part de « plutôt facile » : 71%).

Nous constatons également que les personnes qui, par la suite, décidaient d'accepter la loi, avaient moins de difficultés à prendre une décision que celles qui s'y opposaient.⁶

Pour un tiers des sondé-es (31 pour cent), la décision était prise avant le début de la phase intensive de la campagne. Ce pourcentage – qui a servi d'indicateur quant à l'évaluation de l'objet sur la base de prédispositions bien ancrées – se situe *au-dessous* de la moyenne *de tous les objets* de ces six dernières années (40%). Il serait pourtant prématuré d'en conclure que la 5^e révision de l'AI a été particulièrement complexe au niveau de la matière. Tant il est vrai que les objets de politique sociale donnent généralement davantage de fil à retordre aux ayants-droit au vote. Si l'on compare les valeurs concernant le moment de la décision tout comme la difficulté du choix uniquement avec d'autres objets de *politique sociale*, on constate que la 5^e révision de l'AI n'a été ni particulièrement facile ni particulièrement difficile pour les ayants-droit au vote. Il en va de même pour le pourcentage de ceux dont la décision était prise dès le départ, qui n'est ni particulièrement élevé ni particulièrement bas. Il se situe exactement dans la moyenne des objets de politique sociale.

⁵ L'analyse inclut uniquement les partis dont le nombre de cas qui permet des indications statistiques fiables sur le comportement lors du sondage.

⁶ 68 pour cent des personnes qui ont voté oui ont indiqué que la décision a été facile. Ce chiffre s'élève à 55% chez celles qui ont voté non.

Tableau 2.3 : Difficulté lors de la formation de l'opinion et moment du choix (en pour cent). Participant-es uniquement

Difficulté à faire son choix	Plutôt facile	Plutôt difficile	Ne sais pas, aucune réponse
Révision de l'AI	62	36	2
Moyenne en 2000-2005 ¹	66	29	5
Moyenne des objets de politique sociale ²	62		
Moment du choix	Clair dès le début	2 à 6 semaines avant la votation	1 semaine à 1 jour avant la votation
Révision de l'AI	31	45	24
Moyenne en 2000-2005 ¹	40		
Moyenne des objets de politique sociale ²	31		

⁰ ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007¹
¹ Moyenne des 68 objets entre le 12 mars 2000 et le 27 novembre 2005. Les valeurs n'ont été calculées que pour les participant-es.
² Moyenne des 12 objets de politique sociale, sur lesquels il a été voté entre 1994 et 2006.

Afin de pouvoir se forger une opinion sur les thèmes de la votation, les participant-es ont utilisé différentes sources d'information. Comme toujours, la presse a été l'une des sources d'information les plus importantes. Elle a été citée par 84 pour cent des participant-es. La télévision et la brochure du Conseil fédéral sont également très appréciées (utilisation par 71, resp. 67%). En outre, une majorité des sondé-es ont utilisé les lettres de lecteurs. Environ la moitié de toutes/tous les participant-es a en outre indiqué que les émissions radiophoniques (56%), les annonces (48%), les journaux des partis (47%) et les affiches (45%) ont également contribué à forger leur opinion. 40 pour cent des sondé-es ont prêté attention aux sondages. En outre, internet est utilisé de plus en plus souvent : lors de la votation du 17 juin, 14 pour cent des sondé-es ont reconnu avoir utilisé des informations du World Wide Web pour se forger une opinion. Les valeurs d'utilisation pour internet n'ont été plus élevées que pour la libre circulation des personnes.

L'utilisation d'un certain média était-il susceptible d'influencer la décision finale ? A peine. Les sondages, sensés provoquer le fameux « effet de ralliement » en faveur du gagnant pronostiqué, n'ont eu qu'une répercussion insignifiante – pour autant que celle-ci ait eu lieu – sur la décision de vote. Il a également été impossible d'apporter la preuve que la brochure du Conseil fédéral, à laquelle les critiques reprochent parfois de présenter l'objet de manière trop unilatérale, a eu un effet significatif sur la décision de vote.

3. Perception

Le contenu de l'objet a été perçu de manière nuancée. Pour un cinquième des participant-es, l'objectif premier de la 5^e révision de l'AI consistait à lutter contre les abus. La décision de ces sondé-es a été fortement influencée par leur perception : par conséquent, 69 pour cent d'entre elles/eux ont déposé un oui dans l'urne.

Un autre faible cinquième (19%) de l'électorat a mis cet objet en relation avec une diminution des rentes ou des prestations, alors qu'un autre 19 pour cent nommait spontanément, comme thème principal de la révision, une meilleure réinsertion des handicapés dans le monde du travail. L'assainissement de l'AI, hautement endettée, est un autre aspect de la révision souvent relevé. Il a été qualifié d'exigence principale de l'objet par 10 pour cent des participant-es. Un petit quart (22%) a répondu à la question concernant le thème de l'objet par une remarque générale (comme « Il s'agit d'une réorganisation de l'AI »). On trouvait aussi des électeurs qui ne connaissaient pas le sujet de la révision de l'AI : 11 pour cent n'ont pas réussi à répondre à la question relatif au contenu.

Il n'y eu guère de différences entre les différents groupes de caractéristiques concernant la perception du contenu. Il est vrai que les partisans de l'UDC donnaient un peu plus d'importance que les sympathisant-es d'autres partis à la lutte contre les abus ; toutefois, les différences sont comparativement insignifiantes. Le pourcentage de mentions d'ordre général est en outre nettement plus élevé en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (SR : 37%, SA : 10%). Cela n'est toutefois pas dû au thème spécifique de l'objet du 17 juin. Car le pourcentage de mentions d'ordre général, tout comme la connaissance de l'objet en général, est d'ordinaire plus élevé en Suisse allemande qu'en Suisse romande.

Tableau 3.1 : Révision de l'AI – Perception des contenus
(uniquement premières mentions)

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es (n)
Généralités	17 (168)	22 (80)	14 (88)
Lutter contre les abus	16 (158)	20 (74)	13(84)
Intégration	12 (126)	19 (69)	9 (57)
Rentes	11 (109)	19 (69)	6 (41)
Financement	8 (85)	10 (36)	8 (49)
Autres	1 (1)	1 (1)	- (-)
Ne sais pas / aucune réponse	36 (366)	11 (39)	51 (327)
Total	100 (1013)	100 (367)	100 (646)

© ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007

4. Profil du vote

L'analyse du profil de vote montre que le front entre les partisans et les adversaires de l'objet longe assez exactement la ligne classique de conflit entre la gauche et la droite. Les partisans ont largement suivi les mots d'ordre de leur parti préféré : chez les sympathisant-es du PDC, la révision de la loi a été nettement approuvée par une majorité des deux tiers ; chez les partisans du PRD et de l'UDC, ils ont même été plus de 80 pour cent à déposer un oui dans l'urne. Par contre, la loi a été nettement rejetée par les partisans du PS (77% de non). L'étroit rapport qui existe entre le positionnement gauche-droite et le comportement de vote montre à quel point la couleur politique joue un rôle important dans la décision de vote : ceux/celles qui se positionnent à l'extrême gauche ont refusé la loi avec une grande probabilité (84% de voix contraires). Pourtant, plus on se situe à droite, plus cette tendance au refus diminue. Chez les personnes qui se positionnent elles-mêmes à l'extrême droite du spectre politique, la part de non n'est plus que de 10 pour cent.

L'influence des critères politiques d'identification a été tellement dominante que les effets de la plupart des autres variables sur la décision sont abolis dans une analyse multicritères. Par exemple le positionnement par rapport à l'armée, qui passe généralement pour une valeur de référence autoritaire, resp. anti-autoritaire : l'analyse bivariée indique un rapport étroit entre la perception de l'armée et la décision de vote. En prenant en compte parallèlement d'autres critères (analyse multicritères), ce rapport se révèle non significatif. Cela s'explique par le fait que la variance de la décision de vote, induite par la position sur l'armée, est déterminée presque totalement par les variables d'identification politiques.

La confiance dans le gouvernement a joué un rôle important dans le processus de décision. Il faut d'abord constater qu'une majorité relative de la population est méfiante envers le gouvernement. 45 pour cent ont approuvé l'avis selon lequel le parlement votera de plus en plus contre le peuple, alors que 39 pour cent font confiance au gouvernement (16 pour cent ont répondu « je ne sais pas »). Dans les deux partis représentatifs des ailes politiques, le PS et l'UDC, la méfiance envers le gouvernement se situe nettement au-dessus de la moyenne (52, resp. 55%), alors qu'elle est notablement moins marquée parmi les sympathisant-es des deux partis du centre. Finalement, en ce qui concerne l'étendue de la méfiance envers le gouvernement, les personnes liées à un parti sont (presque) un reflet de l'ensemble des sondé-es : globalement le camp des méfiants envers le gouvernement s'élève à 47 pour cent (moyenne pour la totalité de l'échantillon : 45%). Le fait que la confiance dans le gouvernement n'a pas eu la même répercussion sur tous les ayants-droit au vote, mais que cette influence dépendait de l'attachement à un parti, est révélateur pour l'explication du comportement de vote du 17 juin. Bien que la confiance dans le gouvernement soit particulièrement forte chez les partisans du PS et de l'UDC, elle n'a eu quasiment aucune répercussion sur le choix de vote : une écrasante majorité de l'électorat UDC, *critique envers les autorités*, était même favorable à la révision de l'AI. La majorité des sympathisant-es du PS était tout autant opposée à la loi – *indépendamment du fait qu'elle fasse, par principe, confiance au gouvernement*

ou non. Il en va tout autrement parmi ceux qui ne se sentent aucune affinité avec un parti : 82 pour cent de celles et ceux qui font confiance au gouvernement ont par conséquent aussi voté oui à la loi recommandée par le Conseil fédéral et le parlement. En revanche, les personnes critiques envers les autorités ont également rejeté cet objet (de justesse : 51%). En conséquence, la confiance dans le gouvernement a joué un rôle important sur le choix, mais dépendait toutefois du fait que l'on se sente lié à un parti ou non.

Compte tenu du fait que les différentes associations d'invalides n'étaient pas d'accord entre elles quant au soutien à apporter au référendum, il n'est guère étonnant de constater que les membres des organisations de handicapés n'ont eu qu'une influence limitée sur la décision de vote. En revanche, on est malgré tout un peu surpris de voir que, malgré le mot d'ordre du non de la majorité des dites organisations, leurs membres, resp. les personnes qui pourraient s'imaginer le devenir, ont voté majoritairement *en faveur* de la loi (53%).

Les critères sociaux n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la prise de décision concernant la 5^e révision de l'AI. L'âge a exercé l'influence la plus forte sur le comportement de vote, ce que démontrent les chiffres suivants : dans la classe d'âge des 18–29 ans, le taux d'approbation de la loi se situe encore au-dessous de 50%. Plus on avance en âge, plus ce taux augmente constamment, pour s'élever à 72 pour cent dans la classe d'âge des personnes de plus de 70 ans. La question qui se pose alors invariablement est de savoir pourquoi c'est précisément la classe d'âge présentant la plus forte probabilité d'invalidité qui a voté le plus nettement en faveur d'une *réduction* des prestations de l'AI. Cela dépend d'une part des préférences politiques des groupes d'âge : la part de l'électorat de droite est nettement plus élevée chez les plus de 60 ans que chez les 18–30 ans, et l'électorat de droite a approuvé beaucoup plus nettement la loi que l'électorat de gauche. Toutefois les différentes préférences politiques n'expliquent pas tout. Le fait qu'avec l'âge,⁷ on ait accordé un crédit croissant à la déclaration selon laquelle il y aurait trop de faux invalides tout comme le fait que la lutte contre les abus (voir chapitre 5) ait été perçue⁸ comme aspect de la révision (voir chapitre 6) permettent de conclure que les différences concernant la perception et l'incidence dépendent de l'âge : les ayants-droit plus âgés ont apparemment été plus sensibles que les jeunes à l'argument selon lequel la 5^e révision de l'AI représente une première étape dans la lutte contre les abus et ont donc compris cet objet davantage comme un paquet de mesures destiné à lutter contre les abus (ils l'ont par conséquent lié moins fortement à une réduction générale des prestations). Toutefois, quiconque reliait en premier lieu cet objet à une lutte contre les abus et non pas à une réduction des prestations, avait certainement aussi peu de raisons de voter non.

⁷ Chez les participant-es de 18–29 ans, la part de ceux qui ont cité la lutte contre les abus comme contenu premier de l'objet s'élève à 4 pour cent. Chez tous les autres groupes d'âge, ce pourcentage est plus élevé ; chez les plus de 70 ans, il est le plus élevé (25%). Au contraire, la part de ceux qui ont prioritairement mis en relation la révision de l'AI avec une réduction des prestations est la *plus élevée chez les 18–29 ans* (28% ; la moyenne globale est de 18%). Ce qui laisse supposer que les ayants-droit plus âgés ont d'abord considéré cet objet comme une (première) étape contre les abus (pour lesquels ils ne se sentaient pas concernés) et moins comme une réduction générale des prestations (qui les concernait au premier chef – *mesurée sur la base de la probabilité de devenir invalide et du taux élevé de bénéficiaires de l'AI*).

⁸ Parmi les plus de 50 ans, deux sondés sur trois pensaient qu'il y avait trop de faux invalides. Dans la tranche d'âge des 18–29 ans, seul un sur deux partageait cet avis.

Tableau 4.1 : Révision de l'AI – Comportement de vote selon les critères politiques et sociaux

Critères / catégories (pondérés)	Révision de l'AI % de oui (n)	Coefficient de corrélation V de Cramer
Total VOX (pondéré)	59 (623)	
<i>Age</i>		0.17**
18–29 ans	45 (47)	
30–39 ans	56 (107)	
40–49 ans	54 (92)	
50–59 ans	53 (124)	
60–69 ans	67 (118)	
Plus de 70 ans	72 (113)	
<i>Sexe</i>		0.10*
Homme	64 (305)	
Femme	54 (295)	
<i>Sympathie pour un parti</i>		0.49***
PS	23 (113)	
PDC	67 (63)	
PRD	86 (72)	
UDC	89 (83)	
Aucune affinité avec un parti	63 (144)	
<i>Classement sur l'axe gauche-droite</i>		0.49***
Extrême gauche	16 (71)	
Gauche	37 (120)	
Centre	65 (191)	
Droite	82 (111)	
Extrême droite	90 (67)	
<i>Affiliation à une organisation de handicapés</i>		0.16***
Membre, resp. adhésion concevable	53 (327)	
Adhésion inconcevable	68 (261)	
<i>Incidence</i>		0.11*
Importance personnelle élevée	54 (283)	
Importance moyenne	66 (201)	
Incidence basse	60 (111)	
<i>Armée forte, resp. Suisse sans armée</i>		0.35***
Armée forte	77 (243)	
Conceptions mitigées	60 (185)	
Suisse sans armée	34 (158)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>		0.27***
Confiance	74 (228)	
Méfiance	47 (284)	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses doivent être interprétés uniquement comme une tendance, en raison du faible nombre de cas. Cf. « Données méthodologiques ».
 *** hautement significatif (p<0.001), **= p<0.01, *= p<0.05, n.s.= insignifiant
^o ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007

L'acceptation relativement nette de la révision de l'AI est-elle le résultat d'une incidence personnelle relativement faible ? Le Bund bernois écrivait à ce sujet le jour suivant la votation : « Il faut être honnête : ce changement de direction, lié à la réduction des prestations pour les personnes handicapées, n'a certainement trouvé une nette majorité que parce cette assistance sociale ne touche finalement qu'une faible partie de la population. »⁹

On ne peut répondre qu'approximativement à la question de la relation entre l'incidence personnelle et le comportement de vote. Pour le moment, nous constatons que ceux qui, dans le sondage, ont indiqué une incidence personnelle élevée n'ont *de loin pas été plus nettement nombreux à voter non* que ceux pour lesquels la votation n'avait qu'une importance secondaire (la différence ne s'élève qu'à six points pour cent). Il est vrai que nous ne savons pas d'où provient cette incidence élevée, puisqu'il s'agit d'une évaluation personnelle des sondés lors des réponses. Il n'est pas possible de l'expliquer dans tous les cas par le fait que la personne est elle-même bénéficiaire de l'AI ou qu'elle connaît quelqu'un qui est au bénéfice de cette assistance ; le chiffre de ceux qui se sentaient fortement concernés par l'objet est beaucoup trop élevé. Cependant, même si ne considérons que le comportement de vote des personnes qui, en répondant aux questions, ont indiqué qu'elles recevaient elles-mêmes une rente AI ou qu'elles étaient en contact avec des handicapés au niveau professionnel ou familial, le résultat est le même :¹⁰ l'incidence personnelle n'a probablement pas influencé la décision de vote.

Cette supposition est en outre étayée empiriquement par le comportement de vote des personnes qui soit sont membres d'une organisation de handicapés ou qui peuvent à tout le moins se représenter une affiliation à une telle organisation : environ la moitié (53%) d'entre elles a accepté la révision alors que l'autre moitié la rejetait. On peut donc en déduire que l'incidence personnelle n'a eu qu'une faible influence sur la décision de vote concernant la révision de l'AI.

⁹ Citation dans : Swissinfo.org « IV-Revision: Das Schwierigste kommt noch » du 18.6.2007.

¹⁰ Le comportement de vote qui a été comparé est celui des personnes qui, lors de la question concernant les motifs, (« Pourquoi avez-vous voté oui, resp. non ? ») ont indiqué être elles-mêmes bénéficiaires de la rente AI, être en contact avec les handicapés au niveau professionnel ou connaître des bénéficiaires de la rente dans la famille. En revanche, toutes les indications concernant *de prétendus* cas d'abus connus des sondés ont été écartés de l'analyse. Celle-ci montre que, sur 33 déclarations évaluées, 17 reviennent à des partisans du oui et 16 à des partisans du non. Parmi les personnes ayant indiqué être elles-mêmes rentières AI, 6 ont voté non, 2 oui. En revanche, parmi celles qui connaissent des rentières dans leur famille, 6 ont déposé un oui et trois un non dans l'urne. Il est vrai que le nombre de cas est trop faible pour faire des déclarations statistiquement valables sur le comportement de vote de l'ensemble desdits groupes. Ces déclarations ne doivent par conséquent être considérées que comme des tendances.

5. Motifs du choix

Les **partisans** de l'objet mettaient en évidence différents motifs. Celui de la lutte contre les abus a été souvent cité : 29 pour cent des premières mentions concernaient ce motif. Tous les groupes l'ont mentionné, mais essentiellement les partisans de l'UDC (35%), les personnes au niveau d'études peu élevé (39%), le groupe d'âge des 40-49 ans (37%) et les femmes (35%).

Un quart des personnes ayant voté oui ont motivé leur choix par des déclarations d'ordre général, au contenu difficile à interpréter (du genre : « c'est quelque chose de bien »). Ce qui ne signifie pas obligatoirement que les sondé-es n'avaient pas de motif en rapport avec le contenu (qu'ils auraient pris une « décision avec les tripes », irrationnelle) ou que ces personnes s'exprimaient de manière insuffisante, tant il est vrai que ce genre de motifs ont également été indiqués par un nombre appréciable de personnes au niveau de formation élevé. Mais il est impossible d'en tirer des conclusions valables concernant les motivations des votant-es.

Un autre cinquième a voté oui en vue d'obtenir un assainissement de l'AI, hautement endettée. Plus d'un tiers d'entre eux ont indiqué explicitement que leur décision était motivée par leur souci de garantir l'avenir de l'AVS. Le désendettement de l'AI a essentiellement motivé les Suisses allemands à se rendre aux urnes : 24 pour cent d'entre eux l'ont cité comme premier motif de décision, alors qu'il n'a été le motif premier que pour 8 pour cent des romands.

Finalement 10 pour cent des partisans de l'objet ont justifié leur décision par le fait que l'objectif d'intégration pourrait être mieux atteint grâce à la révision de l'AI. Une petite minorité de 5 pour cent a déclaré avoir suivi les recommandations des autorités, des partis ou des parents et amis.

En résumé, on peut dire que les partisans ont apparemment réussi à rendre plausible *non seulement une, mais plusieurs raisons* de voter oui. Cela a certainement augmenté les chances de succès de la révision de la loi. Car, lors d'un référendum, les lois échouent souvent parce qu'il existe davantage de raisons de dire non que de dire oui. La forte différenciation des motifs pour le oui montre – au désespoir des partisans du référendum – que tel n'était pas le cas lors de la votation du 17 juin 2007.

Tableau 5.1 : 5^e révision de l'AI – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément (pondérés)	Premières mentions in % (n)	Mentions totales in % (n) ^a
Personnes ayant voté oui		
Lutter contre les abus	29 (102)	65 (229)
Déclarations positives d'ordre général	25 (89)	35 (126)
Financement, assainissement, désendettement de l'AI	20 (70)	47 (166)
Réinsertion des handicapés	10 (35)	29 (100)
Recommandations	5 (16)	8 (28)
Autres	9 (33)	26 (90)
Ne sais pas / aucune réponse	3 (10)	36 (164)
Total	100 (355)	255 (908)

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
^o ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007

Chez les adversaires, les motifs qui n'avaient rien à voir avec le contenu dominaient nettement. 48 pour cent d'entre eux se sont exprimés négativement concernant la nouvelle loi, sans pour autant spécifier pourquoi ils refusaient cette révision. Certains d'entre eux (au total 4%) ont avancé qu'ils avaient été trop peu informés sur les conséquences d'une approbation et c'est pourquoi ils avaient rejeté cet objet. Donc, insécurisés par la nouveauté, ils ont voté en faveur du statut quo. Ce phénomène du vote négatif en cas de doute est qualifié de « heuristique du statut-quo » et représente une stratégie absolument rationnelle en cas de sous-information. Elle a certainement été le mobile sous-jacent dans le choix de vote chez ceux qui ont indiqué que la législation actuelle était suffisante ou même meilleure (4%).

10 pour cent des personnes qui ont voté non ont déploré que les mesures d'insertion ne seraient pas suffisamment efficaces parce que la révision de la loi n'était pas assez contraignante pour l'économie. 9 pour cent relevaient en outre que la lutte contre les abus toucheraient les fausses personnes et donc les plus faibles. Ce motif pour le non a rarement été mentionné comme motif premier, mais comparativement souvent comme deuxième motif de décision. Au total, un tiers des personnes ayant voté non l'ont indiqué. De plus, 4 pour cent ont déclaré qu'ils avaient rejeté la révision de l'AI parce qu'elle allait trop loin ou qu'elle servait uniquement aux partis populistes, afin de pêcher des voix (des électeurs).

8 pour cent des motifs pour le non se rapportaient en outre à la menace de suppressions des rentes ou des prestations, et 4 pour cent ont relevé qu'ils étaient eux-mêmes rentiers ou qu'ils étaient en contact avec des bénéficiaires de l'AI dans leur milieu familial ou professionnel. Finalement seule une toute petite minorité (2 pour cent) avouait ne (pas) plus savoir pourquoi elle avait déposé un non dans l'urne ou refusait de répondre.

Tableau 5.2 : 5^e révision de l'AI – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément (pondérés)	Premières mentions in % (n)	Mentions totales in % (n) ^a
Personnes ayant voté non		
Déclarations négatives d'ordre général	48 (118)	78 (189)
dont : maintien du statut quo	8 (19)	14 (33)
Réinsertion trop peu conséquente, ne fonctionne pas	10 (24)	28 (69)
La lutte contre les abus touche les fausses personnes	9 (23)	33 (81)
Réduction des rentes et des prestations	8 (21)	21 (50)
Soi-même rentier AI, resp. connais ou suis en contact avec des bénéficiaires de l'AI	4 (11)	8 (19)
Aucune amélioration du financement de l'AI	3 (7)	22 (55)
Autres	12 (29)	35 (86)
dont : loi socialement insupportable, populiste, va trop loin	4 (10)	16 (38)
Recommandations (Conseil fédéral, partis, organisations)	3 (6)	9 (22)
Ne sais pas / aucune réponse	3 (6)	39 (95)
Total	100 (244)	273 (666)

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
^o ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007

6. Arguments pour et contre

Le test des arguments livre un premier résultat déconcertant : tous les arguments – donc les arguments « pour » *tout comme* les arguments « contre » (!) – ont été soutenus par *une majorité de votant-es*. L'unique exception concerne le contre-argument selon lequel la révision de la loi représente un démantèlement social, qui se fait sur le dos des handicapés. Cet argument a été rejeté par une très mince majorité *relative* (49 contre 48 pour cent). Tous les autres arguments ont cependant été *majoritairement* approuvés par les participant-es. En d'autres termes : fondamentalement les arguments des adversaires tout comme ceux des partisans ont réussi à convaincre. Ils ont toutefois été pondérés différemment par les votant-es, et cela en faveur des partisans, comme nous l'expliquons ci-dessous.

Commençons tout d'abord par les différents **arguments pour** : *la nécessité d'un assainissement de l'AI* était incontestée parmi les tenant-es du oui. Presque tous les partisans (94%) ont été d'accord avec l'argument selon lequel la révision de l'AI était nécessaire pour désendetter l'assurance invalidité. Même une majorité des adversaires (52%) approuvait cet argument. Toutefois, ce dernier n'a pas réussi à les convaincre de voter oui. Certainement parce qu'ils accordaient une valeur plus élevée à d'autres contre-arguments. Une analyse de profil du groupe concerné, les tenant-es du non, tend à le démontrer : une grande majorité d'entre eux se positionnent au centre ou à gauche du centre (89%) et un nombre au-dessus de la moyenne ont eu beaucoup de peine à prendre une décision de vote.¹¹ Nous en concluons donc que, même si ce groupe de votant-es du centre gauche a eu une certaine compréhension pour « l'argument du désendettement », il s'est pourtant décidé finalement à voter non sur la base d'autres motifs, plus importants pour lui.

Le débat concernant les « faux invalides » a été particulièrement passionné ces derniers temps. Avant la votation sur la révision de l'AI, des nouvelles de prétendus abus ont constamment été colportées par la presse. Aucun chiffre assuré concernant les cas d'abus n'est sûr. Cependant, une nette majorité des tenant-es du oui (77%) est d'avis qu'il *existe beaucoup trop de « faux invalides »*. Même une forte minorité des tenant-es du non (46%) partage cet avis. Étonnamment cette position n'a pourtant eu qu'une répercussion modérée sur la décision de vote.¹² Car presque un tiers (29%) de ceux qui se sont montrés d'accord avec cette affirmation, ont malgré tout rejeté la révision de l'AI. Pourquoi ? Cela restera largement un mystère ; il est impossible de tirer des conclusions empiriques sur la base des données disponibles en ce qui concerne les motifs de ce groupe de votant-es.

¹¹ 47 pour cent des personnes ayant voté non, qui étaient d'accord avec l'argument de l'assainissement, ont indiqué que la décision de vote avait été difficile. Pour la totalité de l'échantillon, cette part s'élève à 36 pour cent et pour l'ensemble des tenant-es du non à 43 pour cent.

¹² Un repli logistique de la décision sur les six arguments testés le confirme également. L'argument concernant le désendettement tout comme le contre argument selon lequel la révision de l'AI représente un démantèlement des acquis sociaux sur le dos des handicapés ont eu une répercussion nettement plus importante sur le comportement de vote que l'argument relatif aux abus.

Une des raisons possibles de leur comportement de vote est qu'ils supposaient que la lutte contre les abus toucherait également (avant tout) *les fausses personnes*.¹³

L'argument disant *qu'il est juste de demander une participation plus importante des bénéficiaires de l'AI* a également été approuvé par une majorité de 78 pour cent de votant-es. Pourtant, il n'a influencé le comportement de vote que sous réserve. La valeur de cohésion relativement faible (64%) indique que la décision de vote ne dépendait guère du fait que l'on partage ce point de vue ou non.

Tableau 6.1 : Révision de l'AI – Succès des arguments pour auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas/sans réponse	Cohésion
Arguments pour « La révision de l'AI est nécessaire pour l'assainissement de l'assurance-invalidité. »	Total	77	21	2	72
	Oui	94	5	1	
	Non	52	45	2	
« Les faux invalides sont trop nombreux. »	Total	64	30	6	71
	Oui	77	17	7	
	Non	46	49	5	
« Il est juste de demander une participation plus importante aux bénéficiaires de l'AI. »	Total	78	18	4	64
	Oui	84	12	4	
	Non	69	27	5	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 77% de tous/tes les votant-es ont approuvé le premier argument, 21% l'ont rejeté et 2% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu. n = total des réponses des votant-es = 602 (pondéré). ^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument pour (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non). [©] ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007					

Seul l'un des **contre-arguments** testés n'a pas obtenu l'approbation d'une majorité de votant-es, à savoir celui selon lequel *la révision de l'AI représenterait un démantèlement des acquis sociaux sur le dos des handicapés*. Cette majorité n'a d'ailleurs été ratée que de très peu : dans notre échantillon, 48 pour cent se déclaraient d'accord avec cet argument, alors que 49 pour cent le rejetait. La part des personnes d'accord s'élève à 87 pour cent chez les personnes qui ont voté non, alors qu'elle atteint tout juste 21 pour cent chez celles qui ont voté oui. Ces chiffres confirment ce qu'une analyse de régression multivariée de tous les arguments montre déjà : l'argument du démantèlement social a été le plus efficace de tous les arguments. Quiconque l'approuvait déposait avec une grande probabilité (dans environ trois cas sur quatre) un non dans l'urne.

¹³ Cette supposition est confirmée – au moins partiellement – par le résultat empirique suivant : les tenant-es du non qui approuvaient l'argument de l'abus ont indiqué un peu plus fréquemment que les autres tenant-es du non que la lutte contre les abus touchait également ou avant tout les fausses personnes : 10 pour cent de personnes dudit groupe l'ont cité en premier (moyenne de tous les tenant-es du non : 9%) et 16 pour cent en second lieu (moyenne de l'ensemble des personnes ayant voté non : 11%).

Au regard de l'important « impératif moral » qui découle de cet argument, il est intéressant de savoir qui a voté oui, bien qu'il soit convaincu que l'économie aurait lieu en premier lieu sur le dos des handicapés. Si, pour répondre à cette question, l'on compare les motifs de choix cités spontanément par ce groupe à ceux de l'ensemble des personnes ayant voté oui, on remarque que les différences sont minimales. S'il est vrai que la part de réponses « je ne sais pas » s'élève dans le dit groupe quasiment au tiers de celles de la totalité de l'échantillon, elle se situe pourtant toujours encore au-dessous de la barre des 10 pour cent. Les motifs de choix sans rapport avec le contenu ont en outre été cités tout aussi fréquemment dans les deux groupes. On ne peut donc guère en déduire que ce groupe a pris une décision par ignorance, contraire à ses propres intentions. Apparemment on s'est sciemment accommodé du démantèlement social – même sur le dos des handicapés – afin de privilégier d'autres aspects de la révision pour le choix du vote (comme par exemple la garantie de l'AVS ou l'arrêt des abus).

Alors que « l'argument du démantèlement social » ratait de justesse une majorité auprès des sondés, les deux autres contre-arguments ont convaincu une majorité d'entre eux/elles. A cela s'ajoute le fait que même une majorité des *partisans de la loi* (!) a accordé foi à ces deux contre-arguments.

La campagne avait particulièrement mis l'accent sur l'un de ces deux contre-arguments – celui selon lequel *la 5^e révision de l'AI demande trop peu aux employeurs et devrait les obliger à engager des handicapés* –. Le bilan des efforts de la campagne menée par les adversaires de la loi est toutefois ambivalent : il est vrai qu'ils ont réussi à convaincre une nette majorité des votant-es (71%) de la nécessité de prescrire aux employeurs des directives contraignantes permettant la réinsertion d'employé/es handicapés. Même deux tiers des personnes ayant approuvé l'objet ainsi qu'une nette majorité de l'électorat bourgeois étaient de cet avis. Toutefois cet « argument des quotes-parts » n'a eu aucun effet important sur le comportement. Moins de la moitié (45%) de ceux et celles qui le soutenaient, ont par conséquent aussi voté non. En d'autres termes : une large majorité des votant-es regrettait le manque d'engagements contractuels au niveau des employeurs pour la réintégration des handicapés dans le monde du travail, mais n'y voyait aucune raison de rejeter la révision de l'AI, qu'elle considérait comme absolument nécessaire pour d'autres raisons.

Le second contre argument qui a rencontré une nette majorité auprès des votant-es était le suivant : *l'AI serait impossible à assainir par la seule suppression de prestations, mais nécessiterait un financement complémentaire*. 83 pour cent des sondés approuvaient cette affirmation et même 78 pour cent des partisans de la révision partageait cet avis. Il est vrai que cet argument a eu une incidence encore plus faible sur la décision de vote que celui des « quotes-parts ». Seuls 44 pour cent des personnes qui l'approuvaient ont ensuite réellement rejeté cet objet.

En ce qui concerne la discussion relative au financement complémentaire de l'AI, les positions des sympathisant-es des partis par rapport au dit argument sont hautement révélatrices. Ceux / celles du PDC, du PRD et du PS sont de l'avis – à raison de 80 pour cent et plus – qu'un financement complémentaire est nécessaire pour assainir l'AI.

L'électorat de l'UDC a approuvé cet argument à raison de 74 pour cent. Pour l'électorat des deux partis du centre et du PS, ce résultat n'est pas surprenant : malgré l'échec d'un financement complémentaire qu'ils ont *fondamentalement*¹⁴ soutenu au Conseil national, le PDC et le PRD recommandaient d'accepter la législation relative à une révision de l'AI. Pour le PS, l'échec du financement de l'AI a eu pour conséquence que même l'aile modérée du parti se positionnait nettement contre la 5^e révision de l'AI.¹⁵ Pour le PS, le financement complémentaire représentait par conséquent une *condition sine qua non* ; il ne faut donc guère s'étonner du bon score obtenu par cet argument. Les résultats de l'électorat de l'UDC sont cependant plus surprenants : une nette majorité (74%) est convaincue qu'un financement complémentaire est incontournable pour assainir l'AI ; toutefois la tête du parti refuse un financement complémentaire.¹⁶

Tableau 6.2 : Révision de l'AI – Succès des contre arguments auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / sans réponse	Cohésion
Contre arguments « La révision de l'AI représente un démantèlement social sur le dos des handicapés. »	Total	48	49	3	74
	Oui	21	75	4	
	Non	87	11	3	
« La 5 ^e révision de l'AI demande trop peu aux employeurs. La loi devrait les obliger à engager des handicapés. »	Total	71	25	4	45
	Oui	66	31	3	
	Non	79	17	5	
« La suppression de prestations à elle seule ne suffira pas à assainir l'AI. Il faut en plus un financement complémentaire. »	Total	83	9	8	44
	Oui	78	12	10	
	Non	90	5	5	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 48% de tous/tes les votant-es ont approuvé le premier argument, 49% l'ont rejeté et 3% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu. n = total des réponses des votant-es = 602 (pondéré). ^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument pour (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non). ^o ISPZ / gfs.bern : analyse VOX de la votation fédérale du 17 juin 2007					

¹⁴ Les deux partis du centre sont fondamentalement pour un financement complémentaire de l'AI, tout en rejetant l'augmentation *illimitée* de la taxe à la valeur ajoutée, réclamée par la gauche.

¹⁵ Tages-Anzeiger du 22.03.2007

¹⁶ NZZ en ligne, le 13 juillet 2007 : tableau de marche de l'UDC pour une 6^e révision de l'AI.

7. Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation populaire du 17 juin 2007. L'institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 47 enquêteurs. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officielles de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1019 personnes, dont 69 pour cent proviennent de Suisse allemande, 24 pour cent de Suisse romande et 7 pour cent de Suisse italienne. Seule une partie de l'enquête a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé à la votation. Le taux de refus s'élève à 66 pour cent ; cela signifie que 34 pour cent des enquêtes prévues initialement ont pu être réalisées et utilisées.

La représentation démographique est largement garantie.¹⁷ Les écarts dans le domaine des classes d'âge et de sexe s'élèvent au maximum à 2,8 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont surreprésenté-es (+25%). Toutefois, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. La part de votes positifs déterminée par le sondage se situait en revanche juste à 0,3 pour cent au-dessous de la part effective.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote. La pondération est réalisée là où la variable de l'analyse se rapporte chaque fois à ceux/celles qui ont voté oui et non, resp. aux participant-es et non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50% : 50%, l'importance de cet échantillonnage (1019 personnes) donne une marge de confiance de +/- 3,1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par ex. pour les 620 participant-es à la présente analyse, cette marge augmente à +/- 3,9. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70% : 30% à +/- 3,6 et pour 80% : 20% à +/- 3,1). La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement, la répartition des valeurs

¹⁷ Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al. : Compte-rendu technique relatif à l'analyse VOX du 17 juin 2007, gfs.bern 2007.

en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

P.P.

3001 Berne